

Presents:

Collège 1

Titulaires

Arnaud CHATTARD

Jean-Michel BRUGNERA

Fabiola COUHIN

Suppléant

Gilbert MAUGIRON

Marie-Claire DECHAUX

Philippe FAURE

Collège 2

Titulaires

Ricardo PEZ

Alain COLLAUD

Sœur Marie-France BROTHIER

Titulaires

Paolo FONTEBASSO

Nicolas CABUS

Damien GIRARD

Membres qualifiés : Gites de France, ESF Alpe du Grand Serre.

Absents:

Collège 1

Titulaires

Raymond MASLO

Alain SIAUD

Guillaume MONTANER

Alain MENDEZ

Suppléant

Richard BATKO

Fabienne PREVOT

Collège 2

Titulaires

Franck PERRON

Guillaume MACE

Nicolas CABUS

Florian GARRIGUES

Suppléant

Gérard JACQUEMIN

Raoul ATTANASIO

Magali MAZZEGA

Stéphanie GIRARDEY

Membres qualifiés :

Fabien MULYK, Parc des Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre d'Evasion, , Le petit train de la Mure

Excusés:

Collège 1

Titulaires

Coraline SAURAT

Suppléant

Franck GERBI

Collège 2

Suppléant

Titulaires

Christophe DAPPEL

Membres qualifiés : Marie-Noëlle BATTISTEL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12 dont 6 titulaires et 6 suppléants

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 12

Ordre du jour

- Vote de la convention 2026 avec Gîtes de France
- Tarifs des partenariats
- Vote de la prime de partage de la valeur 2025
- Renouvellement des délégations du Directeur
- Vote de la délibération de transformation du CDD du directeur en CDI
- Questions diverses

M. le président remercie les membres du comité de direction (codir) d'être présents aussi nombreux aujourd'hui. Il salue l'arrivée d'Elodie Campoy la nouvelle coordinatrice du réseau des socio-professionnels.

M. le président présente l'ordre du jour.

Vote de la convention 2026 avec Gîtes de France

M. le directeur explique qu'il s'agit de la même convention que celle votée en 2025. Compte tenu de l'arrivée de la nouvelle directrice de Gîtes de France, Claire Giraud, il est convenu qu'au cours de l'année un travail soit mené notamment concernant Apidae. Le montant de la cotisation reste inchangé (700€ pour l'année 2026 pour tous les hébergeurs présents chez Gîtes de France).

M. le président explique que la structure Gîtes de France est un partenaire privilégié. Matheysine Tourisme est gagnant dans ce partenariat car nous avons de nombreux hébergements qualitatifs sur le territoire présents sur le site Internet. M. Rebreyend, représentant de Gîtes de France, exprime la satisfaction de ce partenariat du côté de Gîtes de France. M. Girard, moniteur de ski et d'escalade, demande combien d'hébergements sont en Matheysine. M. Astrua, représentant de Gîtes de France, déclare 44 hébergements.

La délibération est votée à l'unanimité.

Tarifs des partenariats

M. le directeur explique qu'il n'y a pas de changement par rapport aux partenariats 2025. La nouvelle coordinatrice du réseau des socio-professionnels est arrivée en septembre. L'offre de partenariat se construira toute l'année suivant le travail mené avec Elodie.

M. le directeur relit les tarifs.

M. le président explique le tarif des associations, le tarif de 10€ est symbolique ; il permet surtout d'avoir un contact privilégié avec les communes et les associations.

La délibération est votée à l'unanimité.

Vote de la prime de partage de la valeur 2025

M. le directeur explique qu'il s'agit d'une prime pour les salariés sur laquelle l'EPIC ne paye pas de charges sociales. La prime est attribuée en fonction de l'ancienneté et de l'indice de salaire. Le montant de la prime totale est de 2000€ réparti entre les 10 salariés. M. le directeur explique que la répartition est faite pour valoriser les salariés avec plus de 6 mois d'ancienneté. En outre, les chefs de service ont eu une augmentation significative en 2025. Aujourd'hui, tous les chefs de service sont sur la même base salariale.

La délibération est votée à l'unanimité.

Renouvellement des délégations du directeur

M. le président fait le parallèle avec les collectivités. Ce renouvellement se fait normalement en début de mandat mais il y a eu un oubli donc il propose de les voter aujourd'hui.

Les délégations sont les suivantes :

- Intenter au nom de Matheysine Tourisme les actions en justice, défendre

l'établissement public dans les actions intentées contre lui et conclure les transactions qui pourraient résulter de ces actions.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- Créer des régies de recettes, des régies de dépenses, des sous-régies de recettes, des sous-régies de dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EPIC.

M. le directeur explique le principe des régies et sous-régies. Elles sont essentielles pour la gestion quotidienne des bureaux d'informations.

La délibération est votée à l'unanimité.

Vote de la délibération de transformation du CDD du directeur en CDI

M. le président explique, qu'au dernier comité de direction, le contrat du directeur a été prolongé jusqu'en janvier 2026. Il voulait prendre le temps de réfléchir et avancer sereinement sur l'avenir pour organiser le tourisme en Matheysine. Une réflexion était nécessaire sur la gouvernance.

Il en résulte que la structure EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) donne des libertés de gestion pour l'office de tourisme et il est donc important de conserver l'office dans cette structure.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler le contrat du directeur car il y a de belles réussites de l'équipe. Le fonctionnement de l'office intercommunal est bon, les retours terrains sont très bons et il apparaît important de garder de la stabilité en cette période.

M. le président explique qu'il est donc proposé au directeur de prolonger son contrat et de le conforter dans son poste.

Sous l'impulsion des élus, l'office de tourisme est monté en compétences et son budget a significativement augmenté sur ce mandat. Il faut mettre à nouveau l'accent sur les socio-professionnels qui sont les acteurs du territoire.

M. le président a demandé au directeur de travailler sur les statuts de l'office de tourisme. Une veille devra être faite pour voir ce qui est fait dans d'autres offices sous la même forme afin d'être plus attractif et trouver une manière de mutualiser les journées de travail avec les membres du codir. Il propose de travailler avec les membres du codir sur les statuts.

La délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

M. Astrua interpelle l'assemblée concernant *le programme LEADER* (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Il y a peu de temps une réunion a eu lieu en Matheysine au Café Bernard à Prunières et il y a eu un très fort taux d'absentéisme. L'enveloppe a été consommée à hauteur de 44% seulement car les projets fléchés ne séduisent pas. Il précise que les subventions allouées par le programme LEADER sont destinées aux socio-professionnels. Or, cette année, la Communauté de Communes de la Matheysine a présenté 3 dossiers.

M. le président explique que le programme LEADER est compliqué à mettre en œuvre. Aujourd'hui, il y a un problème de référencement auprès des acteurs économiques (dans le

domaine touristique et autre) et nous rencontrons des difficultés à les accompagner. Il souligne que certains territoires parviennent à exploiter les enveloppes mais que du côté de la Matheysine, on n'y parvient pas encore.

M. Astrua dit que c'est dommage car les socio-professionnels ne parviennent pas à trouver des taux de subvention aussi haut que les communes. M. Brugnera pondère les taux de subvention mentionnés pour les communes.

M. Rebreyend demande qui gère le programme leader et comment il est structuré.

M. le président explique ce qu'est le programme leader ; le programme LEADER est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Auparavant, dans le Sud Isère il y avait 1 GAL (groupe d'actions locales) pour la Matheysine, l'Oisans et le Trièves. Depuis la refonte du programme, le GAL Terres du Dauphiné regroupe 10 Communautés de Communes : de la CC Balcons du Dauphiné (limite de l'Ain et du Rhône) à la CC du Diois (Die) en passant par le Vercors et l'Oisans.

Le GAL qui nous représente est constitué d'élus de la Matheysine, du Trièves et de l'Oisans, ainsi que d'acteurs économiques. Ils sont nommés au comité de pilotage.

Aujourd'hui, M. le président explique qu'il s'agit d'une nébuleuse et que le programme n'est pas efficient.

M. Rebreyend explique qu'à ce jour il n'est pas au courant et ne peut donc pas aller chercher des subventions. M. Fontebasso interroge l'assemblée pour connaître les membres. M. le président explique qu'il y a des élus et des socio-professionnels.

M. le directeur propose d'effectuer des recherches et d'envoyer une note explicative pour expliquer le fonctionnement du programme LEADER.

M. le président informe qu'un projet d'itinérance est en attente mais il ne sera pas mis en œuvre. Cette année des restaurants ont pu en profiter sur le volet maintien des commerces en centre bourg.

Vous pouvez trouver plus d'information sur la page internet du Parc du Vercors qui porte le GAL : <https://parc-du-vercors.fr/leader/gal-terres-de-dauphine>

Le comité de direction est clôturé à 10h00.